RÈGLEMENT
PBP 2019
Prix des Bonnes Pratiques

1/ Généralités

L'**Association France Qualité Performance** (**AFQP dite France Qualité**) et son réseau d'associations régionales organisent, avec le soutien de ses partenaires un **P**rix des **B**onnes **P**ratiques (**PBP**) destiné à reconnaître et faire connaître des entreprises, organisations, services publics qui mettent en œuvre avec succès des démarches qualité. Les candidatures se font au niveau régional auprès des associations régionales de France Qualité. Tous les candidats des prix régionaux sont éligibles aux prix nationaux, les meilleurs dossiers sont choisis par un comité de sélection et un jury désigne les lauréats nationaux.

Le PBP concerne des candidats qui ont mis en place et atteint des performances très bonnes sur un aspect seulement de leur fonctionnement.

Le PBP s'appuie sur des thèmes liés à l'efficience des systèmes de management des organisations.

Cinq catégories sont proposées aux candidats :

- GE : Grandes Entreprises, plus de 5000 collaborateurs *(incluant filiales & établissements)*
- ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire, effectif entre 250 et 4999 collaborateurs
- PME : Petite & Moyenne Entreprises, effectif compris entre 20 et 249 collaborateurs
- TPE : Très Petite Entreprise, effectif compris entre 1 et 19 collaborateurs
- Les Services Publics et les Associations

Pour les 4 premières catégories, on identifiera si l'organisation candidate opère dans le secteur industriel ou dans le secteur des services.

Le PBP est structuré autour **de cinq thèmes** détaillés ci-dessous :

- **Le leadership :** il s'agit essentiellement de l'exemplarité des dirigeants et de leur rôle de modèle pour l'ensemble des collaborateurs. Ceci peut concerner des pratiques remarquables de présence sur le terrain [*visites managériales qualité, Santé Sécurité au Travail (SST), participation aux chantiers d'amélioration, implication dans la relation avec les parties prenantes externes*],

- **La stratégie :** ce thème traite de la façon dont l'organisation candidate élabore puis communique et met en œuvre sa stratégie. Outre les méthodes de recherche des informations nécessaires à la construction de la stratégie et le processus de construction lui-même, la façon de décliner la stratégie à tous les niveaux de l'organisation et d'impliquer les collaborateurs dans sa mise en œuvre peuvent constituer des bonnes pratiques.

- **Le Personnel :** cette désignation recouvre en fait tout ce qui touche à la gestion des collaborateurs : développement des compétences via la formation, instances de dialogue, management participatif, réseaux sociaux d'entreprise, délégation/autonomie, reconnaissance, synergie et implication, bien-être au travail.

- **Les partenariats et ressources :** ce thème concerne évidemment toutes les formes de partenariats qu'une organisation peut développer avec ses fournisseurs, son environnement sociétal et économique. Il concerne également la gestion et l'optimisation de toutes les ressources de l'organisation au profit de la stratégie retenue : ressources financières, technologiques [*y compris systèmes d'information et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)*], gestion des machines et de l'outil industriel.

- **Les processus, produits et services :** ce dernier thème couvre tout ce qui touche à la définition, à la mise en œuvre et au pilotage des processus dans l'organisation. Il s'agit ici de tous les processus de l'organisation : ceux traitant des produits (*conception, réalisation, maintien en service, démantèlement/recyclage*) mais aussi ceux qui traitent de la commercialisation et de la gestion des relations clients. Bien sûr les démarches d'excellence opérationnelle (*incluant en particulier les démarches Lean, six sigma ou équivalent*) rentrent dans ce critère.

Tous ces domaines peuvent donner lieu à des pratiques innovantes et efficaces qui peuvent être proposées au PBP.

Les candidats sont donc appelés à concourir avec une ou des bonnes pratiques relevant d'un seul de ces thèmes en lien avec la stratégie de l'entreprise. Ces bonnes pratiques devront avoir été mise en place depuis suffisamment de temps pour que des résultats tangibles puissent être disponibles.

2/ Inscription

La **fiche d'inscription** (*référence : 2019/CAND/N°2-InscriptionPBP*) doit être transmise au comité d'organisation **avant le 30 Septembre 2018**. Il n'y a **pas de frais d'inscription au PBP** ; seule, une participation aux frais de déplacement des évaluateurs dans la limite de 500 €, pourra être facturée.

3/ Dossier de candidature

Les candidats rédigent un dossier de candidature (*référence : 2019/CAND/N°5 DossierCandidaturePBP*) très simple qui après avoir décrit brièvement le contexte de l'entreprise ou de l'organisation candidate, décrit la bonne pratique proposée pour le prix en précisant la raison d'être de la démarche décrite (***le pourquoi***), son déploiement (***le comment***) et les résultats obtenus ainsi que les améliorations introduites à partir de ceux-ci.

4/ Dépôt des dossiers

La **fiche d'inscription** doit être transmise aux organisateurs avant le 30 Septembre **2018**.

Le **dossier de candidature** (*fichier électronique*) doit être transmis à l'association régionale selon le calendrier fixé par celle-ci, ou à défaut, directement à France Qualité **avant le 30 Septembre 2018**.

Tous ces documents sont réceptionnés par les Comités d'Organisations régionaux et national qui les transmettent aux Comités de Sélection.

5/ Évaluation des dossiers

Le Comité de sélection (*régional ou national*) qui réceptionne le dossier du candidat, pratique un premier examen des éléments reçus pour s'assurer d'un contenu minimum et de la bonne adéquation avec la catégorie retenue. Si la recevabilité du dossier est acquise, il le transmet à un binôme d'évaluateurs.

Ce binôme analyse le dossier puis une visite sur site est organisée pour évaluer le degré de maîtrise et de pertinence de la bonne pratique présentée.

Les évaluateurs établissent par consensus une cotation finale et rédigent le dossier de synthèse au jury *(référence : 2019/REST/N°2-SyntheseJuryPBP)* ainsi que le dossier de synthèse au candidat *(référence : 2019/REST/N°1-SyntheseCandidat-PBP).*

6/ Choix des lauréats

Les Comités de sélection régional et national, en collaboration avec les évaluateurs séniors, choisit les meilleurs dossiers (*les nominés*) de chaque catégorie pour les transmettre au jury national puis au jury régional qui désigneront les vainqueurs. Chaque jury décide de l'attribution on non d'un prix national ou régional, selon la qualité des dossiers (*et donc des scores atteints et des dossiers de synthèse au jury*), nomme les lauréats aux niveaux national et régional.
.

7/ Comité de sélection

Le comité de sélection national et/ou régional est composé des membres du Comité d'Organisation des Prix, d'un expert représentants de France Qualité, de représentants des associations régionales participantes, de représentants des partenaires, consulaires et institutionnels.

Le Président de chaque comité forme le jury sur le même modèle que le comité de sélection, avec de personnes n'ayant pas participé au comité de sélection, pour préserver l'impartialité. Le jury décide de l'attribution ou non du prix en fonction de la qualité des dossiers (*et donc des scores atteints et des dossiers de synthèse adressés au jury*).

8/ La Cérémonie des Prix

Si elle le juge utile l'association régionale réalisant l'évaluation des dossiers régionaux organise une remise des prix selon ses règles locales, après la cérémonie nationale et dans le respect du calendrier publié.

A la cérémonie nationale, tous les nominés des concours sont invités à participer, via les associations régionales. C'est lors de la cérémonie que le nom de l'organisation recevant le prix dans la catégorie considérée est rendu public. Une information préalable aura été faite par les présidents des associations régionales auprès des lauréats pour leur préparation à la cérémonie.

9/ Les évaluateurs

Tous les évaluateurs sont formés à l'utilisation du modèle EFQM® et aux règles d'évaluation associées *(cf. liste tenue à jour par le comité d'organisation à la maille nationale)*. L'évaluateur principal (*Senior*) est expérimenté, certifié ou formé selon un processus validé par le Comité d'organisation. Un cadrage du processus avec tous les évaluateurs est organisé par le Comité d'organisation avant la campagne d'évaluation pour harmoniser les pratiques. Seuls les évaluateurs ayant participés à ces sessions de cadrage pourront participer aux évaluations sur site.

Certaines associations régionales ont mis en place des dispositifs d'accompagnement des candidats pour les aider dans leur préparation des dossiers. Il va de soi que les personnes intervenant dans ces dispositifs ne peuvent en aucun cas participer à l'évaluation de tous les dossiers ainsi élaborés.

10/ Autres dispositions

Les participants sont tenus à l'acceptation du présent règlement et au respect du calendrier, formalisés par la signature du responsable de l'organisation candidate sur la fiche d'inscription qu'il a documentée et adressée aux organisateurs.

Les lauréats donnent leur accord à **France Qualité** de pouvoir citer l'organisation candidate et de transmettre des informations, préalablement acceptées par l'organisation concernée, sur la démarche présentée.

Les membres du jury et du comité d'évaluation sont tenus au secret des délibérations. Ils s'engagent à ne divulguer aucune des informations fournies par les candidats. Les dossiers ne seront pas restitués aux candidats (*hormis les films et vidéos qui auraient été fournis par les candidats*).

Les organisations lauréates, pourront faire figurer la mention pour laquelle elles ont été déclarées lauréates sur leurs documents commerciaux.

Tous les candidats bénéficieront, après la remise du Prix, d'une restitution (*points forts, domaines d'amélioration, appréciation sur les caractéristiques de la pratique présentée*) rédigée par les experts évaluateurs de leur dossier. Cette opération est gérée par le comité de sélection régional ou à défaut par le comité d'organisation national des Prix.

France QUALITÉ • AFQP
Secrétariat Général chez Groupe La Poste
Case Postale A508
9 rue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS

E-mail : prixqualite@francequalite.fr